

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a prescrit le 13 avril 2023 la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUi-H).

Le **SCoT** est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Le **PLUi**, tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) traduit le projet du territoire, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat et les règles d'occupation et d'utilisation du sol, comme les règles applicables dans les zones constructibles, les zones à protéger. Il sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, etc.

Réunion publique

La phase de diagnostic a laissé place à une phase de construction des documents stratégiques de développement du territoire, que sont le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

Dans le cadre de la concertation du public, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie organise une réunion publique, afin d'informer et d'échanger sur les grandes orientations du territoire pour les 20 prochaines années.

Cette réunion se déroulera le jeudi 4 septembre 2025 à 19 heures à la salle de la Rousselotière de Givrand.